

Outremont Montréal

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont :

1° que l'arrondissement doit statuer sur une demande de dérogation mineure reçue par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement, visant l'immeuble situé au, 805, avenue Dunlop et portant sur l'objet suivant :

- *Agrandissement d'un bâtiment dérogatoire, ce qui déroge à l'article 5.3 du Règlement de zonage (1177) de l'arrondissement d'Outremont;*

2° que le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19h le lundi 4 juin 2012** à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;

4° qu'à cette occasion, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande;

5° que dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, l'agrandissement du bâtiment dérogatoire sera réputée conforme aux dispositions du règlement de zonage de l'arrondissement.

DONNÉ à Outremont, ce 3 mai 2012.

La secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont,

Pascale Lebel

